

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2009-2010

Ministère des Affaires autochtones

ISSN #1718-7273

This document is available in English

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS 2009-2010	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Mesures de performance	10
Organigramme du ministère.....	12
Lois.....	13
Organismes, conseils et commissions	13
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	14
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2009-2010 (M\$)	15
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2008-2009	18
Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2008-2009	21

Partie I : Plan axé sur les résultats 2009-2010

Ministère des Affaires autochtones

ISSN #1718-7273

This document is available in English

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En juin 2007, on a créé un ministère autonome, soit le ministère des Affaires autochtones, pour remplacer le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. Cette étape symbolique et importante témoigne de la valeur accordée à la création d'un partenariat solide et élargi avec les Autochtones de l'Ontario.

Le ministère dirige les initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et coordonne, d'une part, les initiatives interministérielles liées aux politiques qui touchent les Autochtones et, d'autre part, les échanges multilatéraux avec ceux-ci.

Objectifs généraux, mission et mandat

Le ministère des Affaires autochtones cherche à améliorer la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario en créant des économies durables et en améliorant les conditions sociales.

Pour remplir son mandat, le ministère doit :

- promouvoir la collaboration et la coordination dans tous les ministères relativement aux politiques et programmes autochtones;
- établir les priorités pour le programme autochtone de l'Ontario et mesurer les progrès réalisés en relation avec ce programme;
- sensibiliser davantage le gouvernement et le public aux peuples et aux questions autochtones ainsi qu'aux pratiques visant à assurer la consultation et la participation des Autochtones;
- collaborer avec le gouvernement fédéral pour trouver des moyens de profiter au maximum du financement fédéral;
- faciliter l'accès des populations autochtones aux programmes, services et sources d'information du gouvernement de l'Ontario;
- faire progresser le règlement des revendications territoriales et accélérer la résolution des griefs historiques;
- favoriser la diversité et en particulier la représentation de la communauté autochtone dans la fonction publique de l'Ontario.

Prenant appui sur ce vaste mandat, le gouvernement a approuvé en mai 2008 un nouveau plan d'action stratégique échelonné sur quatre ans. La nouvelle orientation stratégique énonce les quatre priorités suivantes du ministère :

- resserrer les liens entre l'Ontario et les partenaires autochtones;
- améliorer les conditions sociales et la qualité de vie des Autochtones;
- contribuer à assurer le développement et la durabilité économiques;
- régler des revendications territoriales et favoriser un rapprochement.

Même s'il incombe à d'autres ministères provinciaux d'assurer la prestation de la plupart des programmes et services conçus spécialement pour améliorer des aspects tels que la santé, l'éducation et les conditions socioéconomiques, le ministère des Affaires autochtones a pour mandat de collaborer avec ces ministères afin de coordonner les initiatives touchant les politiques et les programmes qui visent à concrétiser ces priorités clés.

Priorités et résultats

Les priorités du ministère pour 2009-2010 sont les suivantes :

- diriger, au nom de la province, la création, la coordination et la gestion de relations constructives avec les Autochtones et les organismes autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves;
- aider l'Ontario à fixer les priorités et consulter les partenaires autochtones pour faire en sorte que ces priorités concordent avec celles des collectivités autochtones;
- collaborer avec d'autres ministères pour mettre en œuvre des initiatives stratégiques clés, telles que la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et la Stratégie de réduction de la pauvreté, et pour prendre des mesures à l'égard des problèmes de toxicomanie et de santé mentale;
- diriger et coordonner l'élaboration des politiques et des processus concernant les consultations ou la participation du ministère;
- offrir des programmes précis visant à soutenir les Autochtones et aider d'autres ministères à en offrir;
- s'efforcer de sensibiliser et de renseigner davantage le gouvernement et le public au sujet des Autochtones et des questions qui les touchent;
- conseiller le gouvernement sur les questions et les initiatives autochtones;
- participer aux négociations sur les revendications territoriales afin de les régler et de favoriser un rapprochement;
- collaborer avec les dirigeants des Premières nations et des Métis afin de mettre en application les recommandations formulées par le juge Linden dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'Ippeewash*;
- coordonner les interventions d'urgence et définir, coordonner et gérer les questions autochtones;
- travailler de concert avec le gouvernement fédéral, qui joue un rôle clé dans les collectivités autochtones, afin de promouvoir la santé et le bien-être;
- mesurer les progrès réalisés en relation avec le programme autochtone;
- diriger la réalisation des priorités stratégiques, comme le Fonds pour les nouvelles relations et l'élaboration d'un cadre pour le partage des produits des ressources.

En s'efforçant d'atteindre ces objectifs, le ministère contribue à réaliser les engagements, les priorités et les résultats clés du gouvernement.

- Le gouvernement s'emploie à accroître la prospérité de l'Ontario et cherche à créer un contexte commercial concurrentiel en faisant la promotion des emplois et des investissements dans toute la province. Le ministère des Affaires autochtones

soutient l'atteinte de cet objectif en travaillant en étroite collaboration avec d'autres ministères afin de favoriser la création de partenariats commerciaux entre les collectivités autochtones et l'industrie.

- La protection de l'environnement constitue un objectif commun de l'Ontario et des collectivités autochtones. Le ministère des Affaires autochtones facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan à long terme visant à protéger la forêt boréale dans le Grand Nord de l'Ontario en collaborant étroitement avec le ministère des Richesses naturelles ainsi qu'avec des partenaires autochtones.
- Le ministère collabore avec les Autochtones et les consulte afin de trouver des moyens de partager les avantages associés à l'exploitation des ressources naturelles tout en protégeant l'environnement. Une stratégie qui permet aux collectivités autochtones de partager les produits des ressources naturelles contribuera également à améliorer leur qualité de vie.

Activités du ministère

Le ministère s'emploiera à atteindre les objectifs du gouvernement pour améliorer la qualité de vie des Autochtones au moyen des activités qui suivent.

Resserrement des liens avec les Autochtones

Afin de resserrer les liens, le ministère des Affaires autochtones doit jouer un rôle de premier plan dans ce qui suit :

- la coordination des relations avec les Autochtones;
- les conseils sur la prestation des programmes gouvernementaux touchant les Autochtones et la gestion des initiatives prioritaires qui concernent les Autochtones et qui ont des répercussions à l'échelle du gouvernement;
- l'élaboration des politiques et des processus concernant la consultation ou la participation des Autochtones.

Pour ce faire, il doit notamment :

- maintenir et mettre à profit les tables de liaison existantes comme la Table du Nord/Oski-Machiitawin (nouveau départ);
- élaborer une trousse de consultation à l'intention des ministères;
- créer le Fonds pour les nouvelles relations afin d'aider les collectivités et les organismes autochtones à accroître leur capacité de défendre efficacement leurs intérêts et à travailler de façon plus harmonieuse avec le gouvernement.

Amélioration des conditions sociales

Pour améliorer les conditions sociales des Autochtones, il faudra :

- remédier aux conditions sociales des enfants et des adolescents autochtones;
- élaborer de nouveaux programmes et stratégies à l'intention des Autochtones en milieu urbain;
- faciliter la prestation des services et la réalisation des priorités en matière d'infrastructure dans les réserves;
- administrer l'Entente de partage des recettes de jeux avec les Premières nations signée en février 2008.

Durabilité économique

Pour créer des possibilités économiques et des économies autochtones durables, il faudra :

- examiner des propositions relatives au cadre de partage des produits des ressources de l'Ontario;
- établir un lien avec le plan économique en cinq points du premier ministre en saisissant les occasions de favoriser l'innovation et les partenariats commerciaux;
- fournir aux dirigeants autochtones, au gouvernement et à l'industrie des occasions de discuter dans un esprit de collaboration.

Règlement de revendications territoriales et rapprochement

En réglant des revendications territoriales et en favorisant un rapprochement, le ministère vise notamment à :

- convenir d'une utilisation pour le Parc provincial Ipperwash;
- consulter les Premières nations et les Métis au sujet des recommandations du rapport Linden (*Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*) par l'intermédiaire du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, dans le cas des Premières nations, et au moyen de l'accord-cadre visant les Métis, dans le cas des Métis;
- coordonner les mesures prises par d'autres ministères pour donner suite aux recommandations du juge Linden;
- poursuivre la mise en œuvre du plan ministériel visant la réforme du processus de règlement des revendications territoriales.

Le ministère mène les activités suivantes relatives aux revendications territoriales et aux autres questions territoriales à l'échelle de la province :

- négocier des revendications territoriales et mettre en œuvre des ententes de règlement sur ces revendications au nom de la province;
- tenir compte des intérêts des Autochtones et des non-Autochtones au moyen de consultations publiques;
- accroître la certitude à l'égard des droits de propriété;
- participer, au nom de l'Ontario, aux négociations sur l'autonomie gouvernementale menées par le gouvernement fédéral, s'il y a lieu.

Si les circonstances historiques et la loi le justifient, le ministère participe aux négociations concernant des revendications territoriales en vue de conclure des règlements qui :

- portent sur des griefs historiques non résolus faisant l'objet de revendications;
- tiennent compte des intérêts des Premières nations et des non-Autochtones grâce à un processus amélioré de consultation publique;
- établissent clairement les droits de propriété;
- permettent à l'Ontario de s'acquitter de ses obligations juridiques;
- favorisent l'harmonie sociale et le développement économique dans les collectivités touchées par des revendications territoriales.

Sommaire des réalisations

Voici un aperçu des principales réalisations du ministère au cours du dernier exercice.

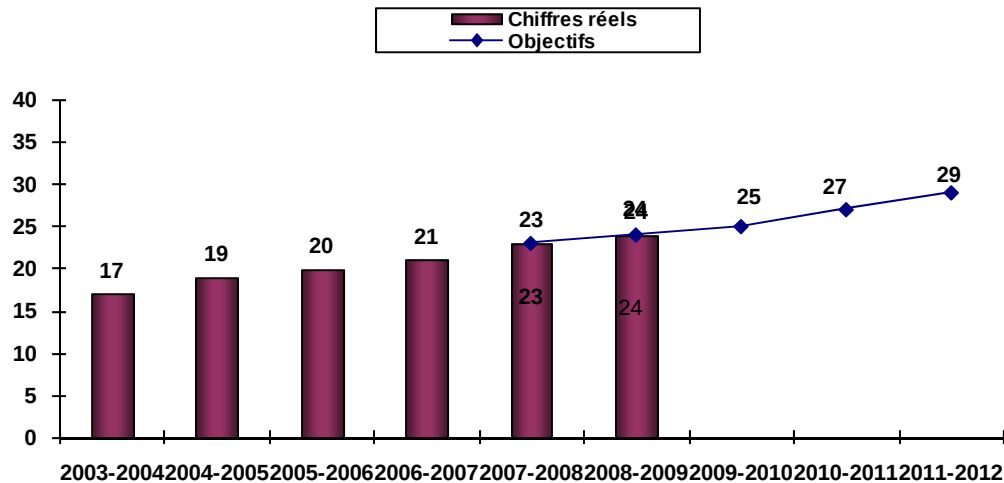
- Resserrement des liens avec les Autochtones – Le ministère :
 - o a créé le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash;
 - o a signé un accord-cadre avec la Métis Nation of Ontario;
 - o a annoncé une entente de table ronde bilatérale intervenue entre le gouvernement de l'Ontario et 42 collectivités des Premières nations de l'Ontario représentées par la Nation anishinabek;
 - o avec d'autres ministères partenaires, a continué de participer aux discussions de la Table du Nord/Oski-Machiitawin (nouveau départ) avec les collectivités de la Nation nishnawbe-aski;
 - o a signé une lettre d'intention entre le gouvernement de l'Ontario et les collectivités des Premières nations du Traité n° 3;
 - o a tenu un forum de sensibilisation aux cultures autochtones à l'intention du personnel de la fonction publique de l'Ontario ainsi qu'un atelier de consultation novateur axé sur la collaboration avec les Premières nations, l'industrie et le gouvernement;
 - o a tenu la réunion annuelle du premier ministre et du ministre des Affaires autochtones avec des dirigeants et des organismes autochtones afin de discuter des priorités;
 - o a participé à la Conférence sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain qui a fait ressortir les priorités, c'est-à-dire améliorer les aptitudes à la vie quotidienne, promouvoir la formation professionnelle et l'entrepreneuriat et favoriser le bien-être des enfants et des femmes autochtones;
 - o a coordonné les consultations autochtones sur l'aménagement du Grand Nord et la réforme de la *Loi sur les mines*.

- Développement et durabilité économiques – Le ministère :
 - o a dirigé les discussions avec les chefs des Premières nations qui ont abouti à la signature d'une entente de partage des recettes de jeux entre l'Ontario et les Premières nations;
 - o avec d'autres ministères provinciaux, a eu des discussions avec des collectivités autochtones de toute la province au sujet des moyens de partager les avantages économiques associés à l'exploitation des ressources naturelles;
 - o a créé et mis en œuvre le Fonds pour les nouvelles relations afin de fournir aux collectivités autochtones les ressources, les capacités de consultation et les compétences nécessaires pour défendre efficacement leurs intérêts et collaborer de façon plus harmonieuse avec les gouvernements;
 - o a continué d'offrir le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones en investissant dans la construction ou la rénovation de centres communautaires, de centres d'amitié et de petits centres d'affaires qui offrent des services aux Premières nations ainsi qu'aux Autochtones vivant en milieu urbain;
 - o a tenu un atelier novateur axé sur la collaboration ayant pour thème la consultation et la création de partenariats auquel ont participé 150 représentants des Premières nations, du gouvernement et de l'industrie.
- Revendications territoriales et rapprochement – Le ministère :
 - o a poursuivi les négociations relatives à 15 revendications territoriales, dont deux parmi les plus importantes et les plus complexes de l'Ontario mettant en cause les Algonquins de l'Ontario et les sept Premières nations visées par les traités Williams;
 - o a réduit de 10 les revendications qui sont à l'étape de la recherche et de l'évaluation;
 - o a coordonné le transfert de 1 270 hectares de terres de la Couronne provinciale au gouvernement du Canada afin de créer la réserve du lac Nipigon;
 - o a négocié avec succès un protocole d'entente entre les Algonquins de l'Ontario, la Première nation de Shabot Obaadjiwan, la Première nation Snimikobi et le ministère du Développement du Nord et des Mines;
 - o a fait approuver une entente sur le processus de transfert avec le chef et le conseil de la Première nation chippewa des pointes Kettle et Stony concernant la propriété du Parc Ipperwash.

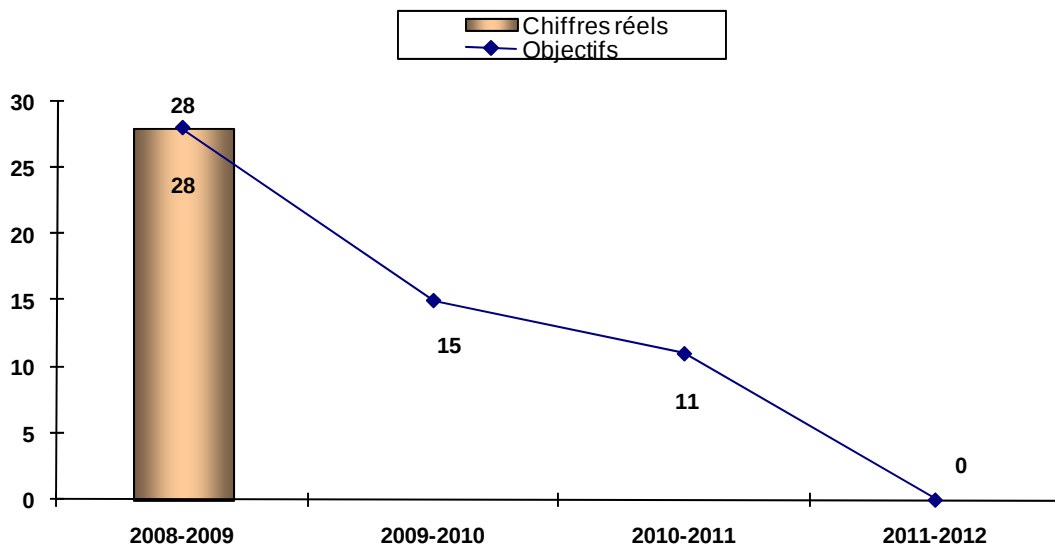
Pour connaître tous les détails, consulter le rapport annuel aux pages 18 à 21.

MESURES DE PERFORMANCE

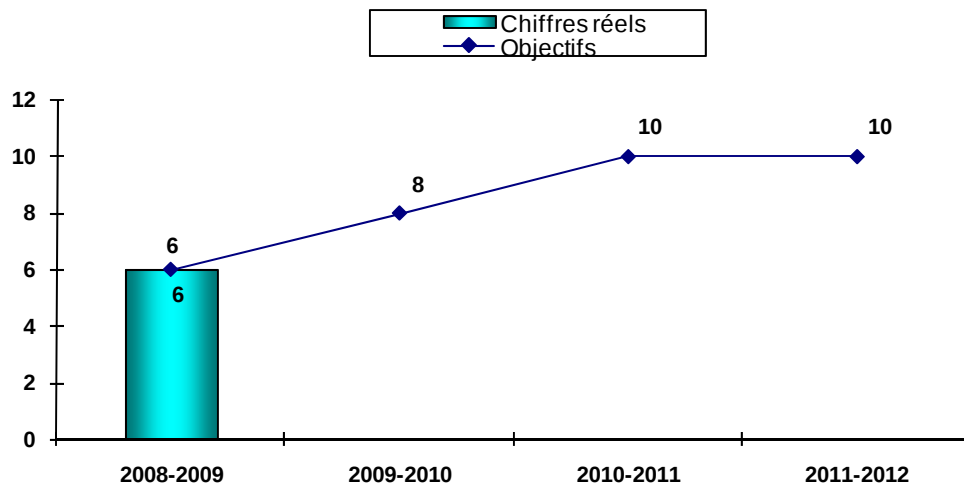
Augmenter le nombre d'ententes de règlement finales exécutées au sujet des revendications territoriales et d'autres questions territoriales en Ontario



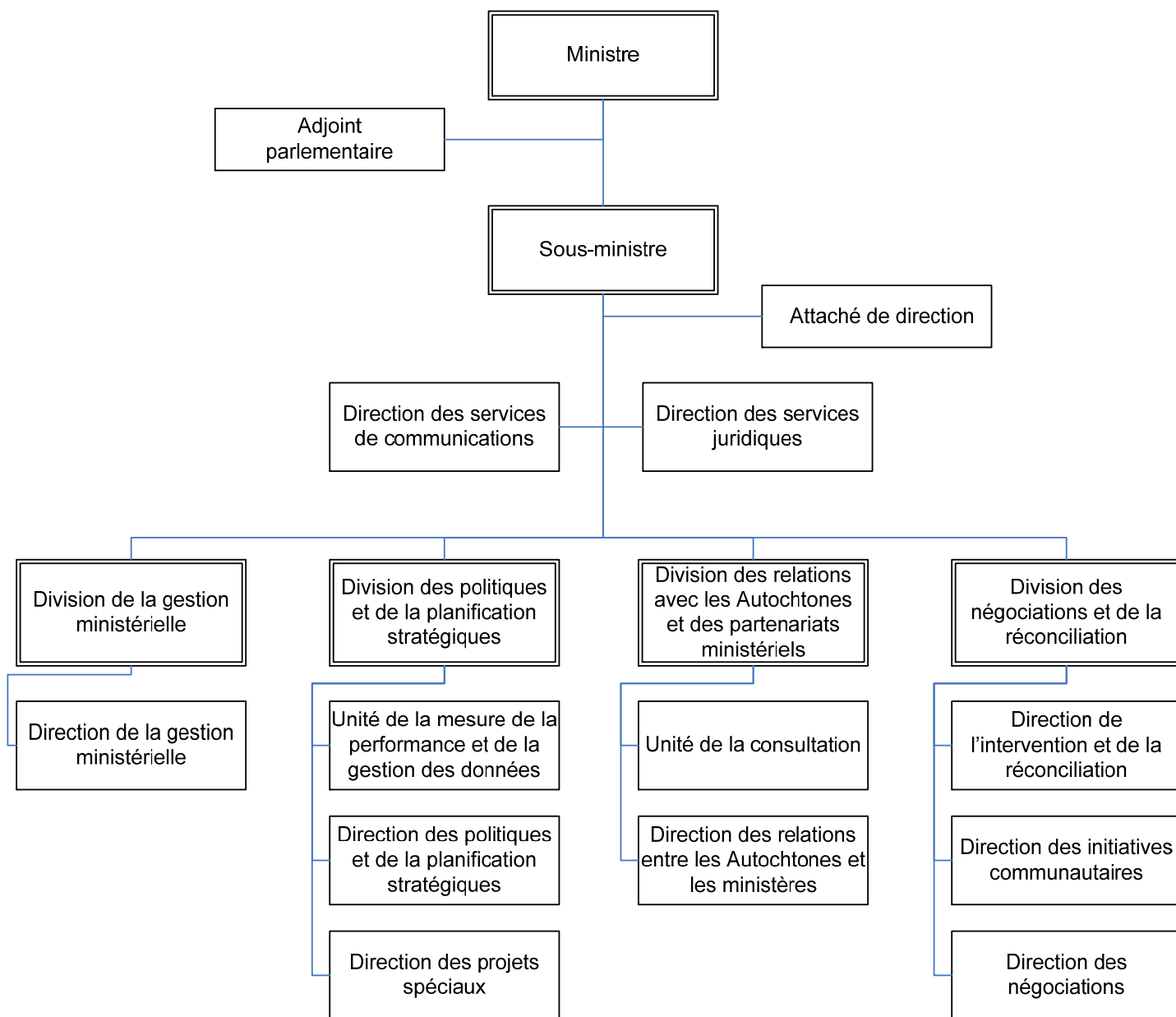
Terminer dans un délai de trois ans l'étape de la recherche et de l'évaluation pour toutes les revendications territoriales reçues au 1^{er} avril 2008



Accroître le nombre de processus liés aux relations ou de tables de liaison avec les dirigeants et les organismes autochtones, les ministères partenaires et les intéressés externes afin de soutenir les priorités et les pratiques exemplaires du gouvernement en matière de participation et de consultation



ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



LOIS

Le ministre des Affaires autochtones est responsable de l'application des lois suivantes :

- *An Act to implement the Terms of a Settlement of all Claims arising out of the Contamination by Mercury and other Pollutants of the English and Wabigoon and Related River Systems (English and Wabigoon River Systems Mercury Contamination Settlement Agreement Act, 1986)*

Cette loi confirme une entente prévue par la loi portant sur le rejet de mercure dans les rivières English et Wabigoon et crée le Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure, lequel accorde des indemnités aux membres des Premières nations de Grassy Narrows et d'Islington qui manifestent des symptômes d'empoisonnement au mercure.

- *An Act respecting Land on Manitoulin Island, Barrie Island and Cockburn Island (Manitoulin, Barrie and Cockburn Islands Land Act, 1990)*

Cette loi n'est pas encore en vigueur. Lorsqu'elle le sera, elle donnera effet à une partie de l'accord sur la revendication concernant l'île Manitoulin, qui a été conclu en 1990 par l'Ontario et cinq Premières nations, en transférant des biens-fonds.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

La loi intitulée *English and Wabigoon River Systems Mercury Contamination Settlement Agreement Act, 1986* a créé le Conseil d'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington en cas d'incapacité due à la pollution au mercure.

Le Conseil gère le Fonds d'aide aux membres des bandes de Grassy Narrows et d'Islington en cas d'incapacité due à la pollution au mercure. Il examine les demandes des membres des Premières nations de Grassy Narrows et d'Islington qui disent souffrir des effets d'un empoisonnement au mercure causé par la contamination des eaux des rivières English et Wabigoon et de leurs affluents. En outre, le Conseil recommande le versement d'indemnités prélevées sur le Fonds aux personnes dont la demande est approuvée.

Chaque année, le ministère paie une partie des charges de fonctionnement du Conseil et le gouvernement fédéral verse le même montant. Le ministère doit également surveiller et maintenir le Fonds sur une base annuelle et fournir des sommes suffisantes pour compenser le volume d'indemnisation prévu par l'administrateur du Fonds.

Financement accordé au Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure et au Fonds d'aide aux membres des bandes de Grassy Narrows et d'Islington en cas d'incapacité due à la pollution au mercure					
Prévisions 2009-2010 – Dépenses (M\$)	Prévisions 2009-2010 – Revenus (M\$)	Chiffres réels provisoires 2008-2009 – Dépenses (M\$)	Chiffres réels provisoires 2008-2009 – Revenus (M\$)	Chiffres réels 2007-2008 – Dépenses (M\$)	Chiffres réels 2007-2008 – Revenus (M\$)
Conseil : 0,0750 Fonds : 1,0290	S. O.	Conseil : 0,0725 Fonds : 1,2010	S. O.	Conseil : 0,0651 Fonds : 0,6960	S. O.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Le graphique ci-dessous indique la répartition des dépenses du ministère en 2009-2010 selon les principales catégories de charges de fonctionnement. Ces catégories sont les suivantes :

- traitements et avantages sociaux
- transports et communications
- services
- fournitures et matériel
- paiements de transfert (y compris le Programme de subventions pour l'infrastructure)

**Information financière du ministère par catégorie de dépenses – 2009-2010
(en millions de dollars et en pourcentages)**

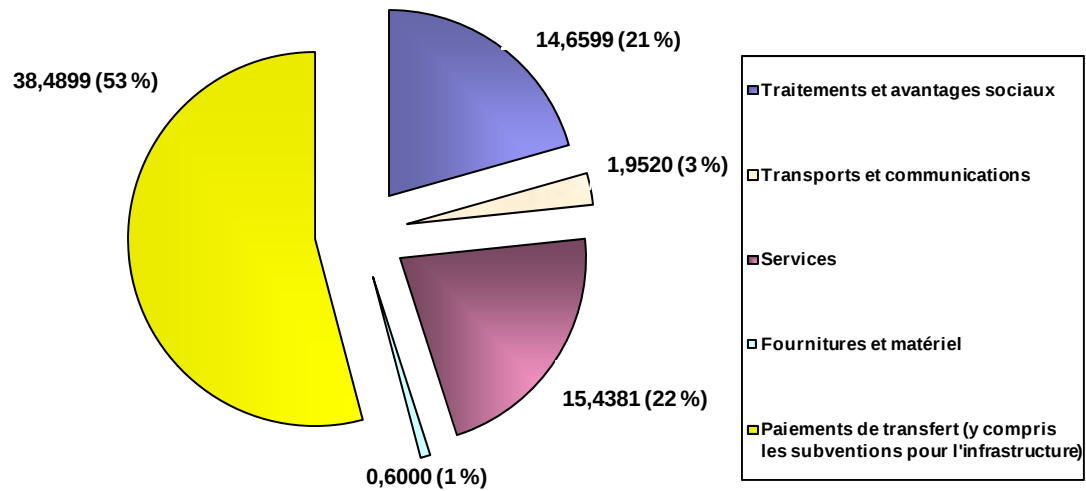


Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2009-2010 (M\$)

Fonctionnement	67,139
Immobilisations	4,000
TOTAL	71,139

MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le ministère des Affaires autochtones s'attache à représenter le gouvernement dans les affaires autochtones, à remplir ses obligations juridiques et à travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires au bien-être des peuples autochtones de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2009-2010	Variations par rapport aux prévisions* de 2008-2009	Variations	Prévisions 2008-2009	Chiffres réels provisoires* 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	71 075 900	15 578 100	28,1	55 497 800	54 967 400	32 663 414
Total, y compris mandats spéciaux						
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	71 075 900	15 578 100	28,1	55 497 800	54 967 400	32 663 414
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	64 014	0	0,0	64 014	64 000	201 027 017
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	71 139 914	15 578 100	28,0	55 561 814	55 031 400	233 690 431
Redressement de consolidation et autres redressements						
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	71 139 914	15 578 100	28,0	55 561 814	55 031 400	233 690 431
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	---	---	---	---	---	---
Total à voter	---	---	---	---	---	---
Crédits législatifs	---	---	---	---	---	---

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario. Note : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures et meubles (ICMM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres relatifs aux IMCC de 2009-2010 avec ceux des exercices antérieurs risque de ne pas être concluante.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/estimates/index.html>
<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/paccts/2008/index.html>
<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2008/index.html>
<http://www.ontario.ca/affairesautochtones>

ou

communiquer avec :

David Lynch, directeur général de l'administration
Ministère des Affaires autochtones

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2008-2009

Rapport annuel 2008-2009

En 2008-2009, le ministère a continué de collaborer avec ses partenaires autochtones et avec d'autres ministères dans le but d'améliorer les conditions sociales et la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario. Depuis un an, des progrès importants ont été réalisés au chapitre des négociations, des politiques et de la création de liens.

Resserrement des liens avec les Autochtones

Au printemps 2008, on a créé le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash. Ce Comité s'est employé à établir l'ordre de priorité des recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash* de manière à répondre le mieux possible aux besoins des membres et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Présidé par le chef régional de l'Ontario et le ministre des Affaires autochtones et formé de dirigeants des Premières nations de toute la province et de représentants des gouvernements fédéral et provincial, le Comité a créé huit groupes de travail pour les priorités clés.

En novembre 2008, à la suite d'une série de discussions dirigées par le ministère des Affaires autochtones, l'Ontario a signé avec la Métis Nation of Ontario (MNO) un accord-cadre qui reconnaît le caractère unique de l'histoire et des modes de vie des collectivités métisses de l'Ontario. Cet accord a établi les bases d'une nouvelle relation fondée sur la collaboration entre le gouvernement de l'Ontario et la MNO. Grâce à des efforts concertés, cet accord permettra d'améliorer le bien-être des enfants, des familles et des collectivités métis tout en protégeant et en mettant en valeur la culture, l'identité et le patrimoine distincts du peuple métis. En outre, l'accord encouragera la création de partenariats économiques qui reconnaissent et respectent les traditions métisses.

Également en novembre 2008, le ministre des Affaires autochtones, Brad Duguid, et le chef du Grand conseil des Anishinabek, John Beaucage, ont annoncé une entente de table ronde bilatérale intervenue entre le gouvernement de l'Ontario et 42 collectivités des Premières nations de l'Ontario. Grâce à des discussions en table ronde axées sur la reconnaissance mutuelle, le respect, la collaboration et la responsabilité, la Table ronde anishinabek consolidera les relations et permettra d'apporter des changements concrets en vue d'améliorer les conditions de vie des collectivités des Premières nations.

Le ministère des Affaires autochtones, ainsi que d'autres ministères partenaires, continue de participer aux discussions à la Table du Nord/Oski-Machiitawin (nouveau départ) avec les collectivités de la Nation nishnawbe-aski au sujet de plusieurs questions importantes. Ces questions comprennent l'aménagement du territoire, les parcs et les zones protégées ainsi que l'élaboration d'une méthode de notification pour les licences et les permis délivrés par le ministère des Richesses naturelles.

À l'automne 2008, le ministre Duguid et Diane M. Kelly, chef du Grand conseil du Traité n° 3 (Ogichidaakwe), ont signé une lettre d'intention dans le but d'établir une nouvelle

relation entre le gouvernement de l'Ontario et les collectivités des Premières nations situées sur le territoire visé par le Traité n° 3. La lettre énonce un engagement à travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes socioéconomiques que connaissent les collectivités du Traité n° 3 dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Un financement unique de 100 000 \$ a été accordé pour l'organisation de réunions en personne et la création d'occasions de nouer des liens avec le gouvernement de l'Ontario.

En mars 2009, le ministère a tenu un forum de sensibilisation aux cultures autochtones. La participation du personnel de l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario a été extraordinaire. Cela est attribuable en partie à deux innovations : l'envoi d'une invitation par courriel à tous les fonctionnaires de l'Ontario et la diffusion d'une webémission comprenant la présentation du conférencier principal et deux ateliers. Environ 285 personnes ont pu participer au forum en personne et 500 autres ont regardé la webémission. Le chef national était le conférencier principal. En outre, il y a eu quatre discussions en groupes auxquelles ont participé d'éminents experts du ministère des Affaires autochtones, du ministère de l'Éducation, du ministère des Richesses naturelles, du ministère du Développement du Nord et des Mines, du ministère du Procureur général et d'Ontario Power Generation. Parmi les sujets abordés figuraient les consultations et la participation, les relations avec les Métis, les initiatives de collaboration et d'échange d'information concernant les Autochtones et les réseaux d'échange de pratiques ainsi que les progrès et les partenariats.

Développement et durabilité économiques

Il est avantageux tant pour les Premières nations, les Métis et les Inuits que pour l'ensemble de l'Ontario d'avoir des entreprises autochtones prospères et dynamiques.

En février 2008, le ministère des Affaires autochtones a dirigé les discussions avec les chefs des Premières nations qui ont abouti à la signature d'une entente de partage des recettes de jeux entre l'Ontario et les Premières nations. Cette entente, qui représente plus de 3 milliards de dollars sur 25 ans, tire parti des recettes de jeux de la province pour assurer des revenus stables à long terme que les Premières nations pourront utiliser pour améliorer la qualité de vie et renforcer les collectivités. Les collectivités des Premières nations ont tout de suite reçu 201 millions de dollars pour apporter des solutions aux problèmes socioéconomiques qui les touchent.

Le ministère des Affaires autochtones et d'autres ministères sont en discussion avec des collectivités autochtones un peu partout dans la province afin de trouver des moyens de partager les avantages économiques associés à l'exploitation des ressources naturelles. Le partage des produits des ressources vise à encourager la création de partenariats commerciaux entre les collectivités autochtones et les entreprises de ressources naturelles et à favoriser la formation professionnelle, la création d'emplois ainsi que les retombées économiques qui contribueront à améliorer l'économie des régions.

L'Ontario contribue à accroître les ressources, les capacités en matière de consultation et les compétences dont les collectivités autochtones ont besoin pour défendre efficacement

leurs intérêts et travailler de façon plus harmonieuse avec les gouvernements. La province a tenu des consultations auprès des collectivités durant l'été 2008, et la mise en œuvre du Fonds pour les nouvelles relations qui vise à renforcer les capacités en matière de consultation est en cours. Le processus de demande pour 2008-2009 a été lancé en décembre. Le ministère a reçu 89 propositions – dont un certain nombre étaient présentées au nom de plusieurs collectivités ou organismes –, ce qui est excellent compte tenu du délai serré. À la suite du processus d'examen, près de 120 collectivités des Premières nations et organismes métis ont vu leur demande de financement approuvée.

Par ailleurs, le ministère des Affaires autochtones administre le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, qui sert à financer la construction ou la rénovation de petits centres d'affaires, de centres communautaires et de centres d'amitié offrant des services aux collectivités des Premières nations et aux Autochtones vivant en milieu urbain. Le programme finance également les études de faisabilité menant à la construction de ces installations. En 2008-2009, 4 millions de dollars ont été versés dans le cadre du programme pour la réalisation de divers projets.

En mars, le ministère a tenu un atelier novateur axé sur la collaboration qui portait sur la consultation et la création de partenariats. Cent cinquante représentants des Premières nations, du gouvernement et de l'industrie ont participé à cette activité interactive fondée sur le dialogue. Ils ont défini les principes et les problèmes clés concernant la consultation et la participation en relation avec la création de partenariats. L'atelier comprenait des études de cas sur la mine Musselwhite et l'aménagement hydroélectrique du lac Seul ainsi que des discussions en groupes qui portaient sur des thèmes tels que les étapes d'une consultation efficace, l'intégration des intérêts des Premières nations, les moyens de renforcer les capacités ainsi que les relations et les partenariats productifs. L'atelier a connu un franc succès, et les participants ont demandé la tenue de séances supplémentaires.

Revendications territoriales et rapprochement

Tout en continuant de simplifier et d'améliorer le processus de règlement, le ministère des Affaires autochtones négocie 15 revendications territoriales. La Division des négociations et de la réconciliation réalise des progrès concernant deux revendications parmi les plus importantes et les plus complexes en Ontario qui mettent en cause les Algonquins de l'Ontario et les sept Premières nations visées par les traités Williams.

En 2007, on s'est engagé à rattraper d'ici 2011 le retard dans l'examen des revendications présentées et à évaluer toutes les nouvelles revendications dans un délai de trois ans. En 2008, le ministère a réduit de 10 les revendications qui étaient à l'étape de la recherche et de l'évaluation.

En 2008, en vertu de l'accord-cadre sur l'assise territoriale et son expansion, l'Ontario a transféré 1 270 hectares de terres de la Couronne provinciale au gouvernement du Canada afin de créer la réserve du lac Nipigon. Cette nouvelle assise territoriale est située sur la rive Sud du lac Partridge, à environ deux heures et demie au nord-est de Thunder Bay. Le

but de l'accord est de régler le problème des Premières nations qui ont de petites réserves ou qui n'ont pas de réserve.

En 2008, la Division des négociations et de la réconciliation a négocié avec succès un protocole d'entente entre les Algonquins de l'Ontario, la Première nation de Shabot Obaadjiwan, la Première nation Snimikobi et le ministère du Développement du Nord et des Mines. L'entente propose une solution concrète et réalisable qui équilibre les intérêts de toutes les parties et prévoit une tribune ouverte pour examiner les préoccupations.

Le processus de transfert de la propriété du Parc Ipperwash à la Première nation chippewa des pointes Kettle et Stony, qui fait partie des recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*, continue de progresser puisque le chef et le conseil de la Première nation ont approuvé une entente sur le processus de transfert. Cette entente prévoit un accès de jour pour le public dès 2010 ainsi qu'un engagement de la part de l'Ontario à élaborer un plan pour l'aménagement d'un centre patrimonial ou culturel au Parc Ipperwash et à faciliter la conception d'un monument commémoratif pour Dudley George. En outre, l'entente énonce toutes les choses que les diverses parties (c.-à-d. les ministères provinciaux des Affaires autochtones et des Richesses naturelles ainsi que la Première nation) continueront de faire pour assurer le transfert rapide du parc au Canada à titre d'ajout à une réserve.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2008-2009

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2008-2009
Fonctionnement	51,0314
Immobilisations	4,0000
Effectif (au 31 mars 2009)	147,8

